



Faussees declarations de pere et d'un maire de commune

Par **maman80**, le **11/06/2013** à **20:34**

bonsoir

je suis actuellement en procedure avec mon ex conjoint

depuis notre separation,ca ne se passe pas tres bien et Mr m'a gardé notre fille agée à peine de 2ans en me menacant de me coller une balle en pleine tete ci je tentais quoi que ce soit quant à notre fils il me la laissé n'ayant pas d'autorité parental car il l'a reconnu qu'à ses 3ans Actuellement sa mere fait des informations préoccupantes aux services sociaux ce qui sont bien sur contesté puisque mes enfants sont tres bien enfin ma fille car mon fils à vu tous les coups porté depuis 4ans sur moi

A ce jour Mr a fait une attestations à la caf comme quoi je touché des allocations depuis 2009 pour mes enfants en stipulant qu'il avait la garde de notre fille avec lui mais nous sommes séparé depuis janvier 2010,il a eu les 2 enfants de septembre 2011 a juin 2012, ce qui me vaut un controle ce vendredi,j'ai recupéré mes 2 enfants en juin 2012 mais j'envoyé la caf sur son compte

Lors de la separation Mr n'a rien voulu me laissé j'ai donc du tout racheter et nous avons d'un commun accord décidé que je garde la caf pour pouvoir faire le "credit" chez eux

Il a trouvé moyen également de faire une attestation du maire de la commune où il residé avec sa mere qui mentionne qu'il y vie bien depuis janvier 2009 je suis donc allé porté plainte pour fausse attestation de plus un maire est censé vérifier ses dires avant de faire quelqonque attestation de plus il n'a aucune preuves administratifs quant à moi j'ai un contrat comme quoi j'employé une assistante maternelle,mes bulletins de salaire ainsi que feuille d'impot à l'adresse où nous habitions quand nous etions encore ensemble

je viens vers vous car je ne sais plus comment faire pour stopper ca je me sent à bout

j'ai biensur un avocat mais qui pour moi n'a pas l'air tres "impliqué" peut etre du fait que j'ai l'aide juridictionnelle je ne sais pas mais je me sent pas du tout rassurée

mais enfants sont toute ma vie j'ai besoin d'eux à mes cotés et je ne comprend pas cet acharnement alors que la justice dis bien que toute fausse declaration est punissable de peine de prison et d'amendes...

aidez moi svp a me remonter le moral mais surtout rassurez moi sur mes droits

merci de se que vous saurez me dire

cordialement

une maman en peine

Par **jibi7**, le **12/06/2013** à **01:52**

[fluo]Bonjour[/fluo]

Prenez sans tarder rendez vous (avec les pieces mentionnnees, vos relevés de compte pour les loyers etc...)avec une assistante sociale, un mediateur et faites vous aider par une association d'aide aux femmes isolees avec enfants.Vous pouvez demander une enquete sociale.

Vous ne pouvez helas pas eviter les interventions de la belle mere en faveur de son fils, mais si les relations entre vos enfants et elle sont correctes respectez les au minimum afin que cela ne se retourne pas contre vous 3..

Les fausses attestations dans ces affaires sont helas rarement remises en question..meme si les juges ne sont pas dupes, ils ont de gros savons pour 's'en laver les mains"...et ne sont jamais poursuivis ou si peu meme à Outreau!